

## L'U2P LANCE LE GRAND DEBAT DES ENTREPRISES DE PROXIMITE

L'U2P lance officiellement aujourd'hui le « Grand débat des entreprises de proximité » à destination des chefs d'entreprise de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, soit les deux tiers des entreprises françaises.

**Près de 40 réunions se tiendront partout en France jusqu'à la fin février.** Cette initiative s'inscrit dans le cadre du Grand débat national mais vise à traiter plus spécifiquement les problématiques de l'économie de proximité : fiscalité locale, nationale et écologique, besoins en compétences, pouvoir d'achat, égalité de traitement entre entreprises, revitalisation des centres-villes et centres-bourgs...

Les objectifs prioritaires de ces rencontres sont :

- d'aller à la rencontre des chefs d'entreprise de proximité afin qu'ils **expriment leurs réalités quotidiennes** parfois proches de celles des gilets jaunes ;
- de **recueillir leurs revendications et propositions** en vue de les présenter publiquement le 7 mars 2019 et de les transmettre au gouvernement.

L'U2P appelle les chefs d'entreprise de l'économie de proximité à venir nombreux aux réunions organisées par les U2P territoriales. Tous les événements et les précisions utiles sur : [granddebat.u2p-france.fr](http://granddebat.u2p-france.fr).

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 19.01.04

29 janvier 2019

---

#### Contacts presse

##### U2P

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

[jcdelerue@u2p-france.fr](mailto:jcdelerue@u2p-france.fr)

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

[odassetto@u2p-france.fr](mailto:odassetto@u2p-france.fr)

---

L'U2P – Union des entreprises de proximité – est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 2,3 millions d'entreprises dans les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage) en tant que membre associé.